

LA PROM'HYERES

5 ET 10KM

9 DECEMBRE 2018

Art. 1 PRESENTATION

- CREASPORTS ORGANISATION organise dans le cadre des Hyères Running Days l'épreuve LA PROM'HYERES. 5/10km
- Les épreuves se déroulent selon les règlements de la FFA.

Parcours mesuré officiellement.

Courez pour la bonne cause :

1€/ dossards seront attribués à l'ADAPEI DU VAR

Alors venez nombreux partager ce nouveau moment fort de notre organisation.

Art. 2 LIEU

Départ et arrivée Port de HYERES

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours ou d'annuler des épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un remboursement.

En cas d'annulation, nous ne procéderons à aucun remboursement. Les frais d'inscriptions serviront à rembourser les sommes engagées et s'il reste des bénéfices ils seront attribuer à une association caritative partenaire de l'événement.

Art. 3 ASURANCE

- Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et des pratiquants.
- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il est conseillé aux pratiquants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

Art. 4 SECURITE

- Les parcours sont protégés par des « signaleurs ».
- Le service médical est assuré par un médecin et des secouristes.
- Le médecin de l'organisation peut décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Art. 5 RESPONSABILITE

- Les épreuves sont ouvertes aux coureurs (ses) licenciés(es) et non licencié(es).
- Pour les mineurs, une autorisation parentale est exigée épreuve ouverte à partir de l'année 2002 et moins
- L'épreuve est ouverte aux handi sport (fauteuils), un classement sera effectué pour cette catégorie
- L'épreuve de 5km est ouverte à la découverte marche nordique
- Des contrôles peuvent être effectués durant les épreuves afin de s'assurer des parfaites conditions de régularité des courses.
- La participation à ces épreuves est subordonnée à la présentation d'une licence FFA, FFTRI en cours de validité ou à la présentation d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique « de la course pédestre en compétition » ou « de l'athlétisme en compétition ». Ce certificat doit dater de moins d'un an à la date de la course (voir Art.6 pour précisions). Tout certificat portant un autre libellé ne sera pas pris en compte. Tout coureur (se) participe aux épreuves sous sa propre et exclusive responsabilité.
- Tout engagement est personnel. Toute personne cédant son dossard à une tierce personne, est tenue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.
- De même les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident survenu à ou provoqué par toute personne non inscrite, courant avec un dossard qu'elle s'est procuré frauduleusement.

Art. 6 MODALITES D'INSCRIPTIONS

- FRAIS D'INSCRIPTIONS :**

Tarifs Inscriptions 5 et 10km: 16€ jusqu'au 30/11/18 puis 20€ après cette date dans la limite des dossards disponibles.

- Par internet : hyeresrunningdays.com

Attention la licence ou le certificat médical (apte à la pratique de la course pédestre en compétition datant de moins d'un an au jour de la course) vous seront demandés à l'inscription (PJ) ou au retrait du dossard.

1€/ dossards seront attribués à l'ADAPEÏ DU VAR

Non-participation : Vous avez la possibilité de prendre une assurance annulation individuelle sans justificatif qui vous permettra d'être remboursé en cas de blessure ou maladie au moment de la course.

PACK RUN/RUN : Si vous vous inscrivez à deux épreuves payantes du programme des Hyères Running Days vous recevrez en plus un cadeau. Attention pour bénéficier de ce cadeau supplémentaire vous devez vous inscrire sur les deux épreuves au même moment en cochant la case RUN/RUN. Offre individuelle, vous récupérerez ce cadeau au moment du retrait de vos dossards.

Art. 7 RETRAIT DES DOSSARDS

- Le retrait des dossards se fera au port de HYERES le 8/12 de 14 à 17h ou le 9/12 à partir de 8h.

Art. 8 REGLEMENTATION

- Le jury est sous l'autorité d'un juge arbitre de la FFA, dont le pouvoir de décision est sans appel.
- Les concurrents doivent être à la disposition du starter 5 minutes avant l'horaire annoncé.
- Les accompagnateurs ou suiveurs et les véhicules non accrédités (y compris vélo) sont interdits sur les parcours.

Art. 9 DOTATIONS

Tous les participants recevront un cadeau personnalisé Hyères Running Days.

Art. 10 contrôle ANTI DOPAGE

Tout concurrent, licencié FFA ou non licencié, peut, à l'arrivée de sa course, être soumis à un contrôle anti-dopage, conformément à la législation française («Code du sport»).

Art. 11 IMAGE

Chaque participant autorise expressément l'organisateur ainsi que les partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous les supports y compris internet, les documents publicitaires et promotionnels liés à la Noel Magic Run, dans le monde entier et pour une durée de 30 ans, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art. 12 DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse et si possible numéro de course et de dossard.

Art. 13 CLASSEMENTS et RECOMPENSES

- Les classements individuels sur le 5 et le 10km seront portés à la connaissance des participants après chaque épreuve.
- Les réclamations sont reçues par le juge arbitre, dans un délai maximum de 30 minutes après cet affichage.
- Les résultats paraissent également dans l'édition Var matin du lundi 10 décembre et sont mis en ligne sur le site Internet : hyeresrunningdays.com

L'affichage se fera sur le site quelques minutes après les arrivées des courses.

- Les 3 premiers scratch et les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés sur le 10km et les 3 premiers de chaque catégorie pour le 5km.

Art. 14 ENGAGEMENTS

Tout(e) concurrent(e) qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepte dans son intégralité.